

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

1727^e SÉANCE: 15 JUIN 1973

NEW YORK

UN LIBRARY

JUN 23 1977

UN/SA COLLECTION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1727)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10940 et Corr.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE SEPT CENT VINGT-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 15 juin 1973, à 10 h 30.

Président : M. Yakov MALIK
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1727)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10940 et Corr.1).

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) : rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10940 et Corr.1)

1. Le *PRESIDENT (traduction du russe)* : Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce ont demandé, dans des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité, à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie, je propose, s'il n'y a pas d'objections, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil afin de participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Olcay (Turquie) et M. C.P. Panayotacos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (traduction du russe)* : Avant que cette séance ait été convoquée, j'ai pris contact avec les membres du Conseil et avec les représentants des parties

intéressées afin de mettre au point un projet de résolution, qui a été distribué depuis sous la cote S/10946. Comme ce projet n'a pas soulevé d'objections, je présume que les membres du Conseil le jugent acceptable dans son ensemble. En conséquence, je me propose de le mettre aux voix immédiatement et de donner ensuite la parole aux représentants qui sont inscrits sur la liste des orateurs, conformément à la procédure que le Conseil a appliquée plus d'une fois dans des cas semblables.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Indonésie, Kenya, Panama, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Chine.

Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté¹.

3. Le *PRESIDENT (traduction du russe)* : Le Conseil de sécurité entendra maintenant les déclarations des représentants qui ont manifesté le désir d'intervenir sur la question après le vote.

4. Le premier orateur inscrit est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

5. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de m'avoir permis de participer à ce débat.

6. Pour commencer, monsieur le Président, je voudrais vous présenter nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos talents de diplomate, votre objectivité, votre longue expérience dans la conduite des débats du Conseil sont bien connus et appréciés à l'Organisation des Nations Unies depuis de longues années. Plus récemment — au cours de la semaine dernière —, nous avons eu l'occasion de voir ces qualités à l'œuvre. Nous sommes très heureux de voir quelqu'un de votre compétence présider le Conseil en ce moment où des questions d'une grande importance sont étudiées par cet organe.

7. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général, qui est un document complet, équilibré et qui reflète la

¹ Voir résolution 334 (1973).

situation et l'évolution des opérations des Nations Unies à Chypre en vertu de la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964 [186 (1964)].

8. A ce stade, il serait peut-être utile de rappeler que cette résolution prévoyait un double effort de la part de l'ONU à savoir, premièrement, le maintien de la paix, y compris un désengagement et une normalisation de la situation, et, deuxièmement, une œuvre d'établissement de la paix dans la recherche d'une solution pacifique grâce, au départ, à un médiateur dont le rapport constructif reste toujours un document de grande valeur et que le Secrétaire général a fait sien et, ultérieurement, aux entretiens entre les communautés sous les bons offices du Secrétaire général. Au stade actuel, ces entretiens locaux se déroulent, se sont élargis et ont repris un élan grâce à la participation du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, et à la présence, à titre consultatif, de deux experts constitutionnels de Grèce et de Turquie respectivement, M. Dekleris et M. Aldikaçti — mis à part les deux interlocuteurs, M. Clerides et M. Denktas.

9. Je saisis l'occasion de rappeler que la participation du représentant spécial du Secrétaire général aux entretiens a été une contribution des plus positives et constructives et que la présence des deux experts en matière constitutionnelle s'est avérée extrêmement utile.

10. Ces entretiens, qui se déroulent sur la base concertée d'un Etat unitaire indépendant et souverain, sont généralement reconnus comme offrant la meilleure façon d'arriver à une solution pacifique et durable du problème, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à Chypre. Les entretiens sont maintenant à un stade avancé et, selon le représentant spécial du Secrétaire général, ils se sont déroulés "de façon constructive" et offrent la possibilité d'un accord substantiel même si, dit-il, "beaucoup de travail et de patience s'impose pour amener les négociations à une conclusion satisfaisante" [S/10940 et Corr.1, par. 79].

11. La tendance positive du déroulement de ces entretiens est une indication encourageante, et nous espérons qu'ils continueront dans un esprit de compréhension mutuelle et de conciliation. Mon gouvernement fera de son mieux pour promouvoir et favoriser cet esprit et nous poursuivrons les négociations dans le meilleur esprit de bonne volonté. Il faut donc espérer que des idées reflétant des positions extrêmes, quelles qu'elles soient, ou de nature à diviser l'Etat seront soigneusement évitées pour des raisons de sagesse et de modération. Les entretiens offrent ainsi la possibilité d'arriver à un accord sur une structure constitutionnelle équilibrée et viable conforme aux normes établies pour un Etat unitaire. Une solution juste et durable ne peut être trouvée que de cette façon.

12. La forme précise que prendra la structure constitutionnelle de Chypre fait encore l'objet de négociations dans des entretiens sur le plan local et elle ne peut donc être pleinement examinée par le Conseil. Les négociations, toutefois, se déroulent sur une base constitutionnelle

concrète, comme je l'ai indiqué, qui prévoit un Etat unitaire. L'expression "Etat unitaire", qui a été en partie discutée, a un sens et un contenu bien définis sur le plan juridique, sa caractéristique essentielle, par opposition à un Etat fédéral, étant que les institutions du gouvernement local fonctionnent sous le contrôle de l'Etat. Dans ce cadre constitutionnel d'un Etat unitaire, les variations relatives à la forme particulière qui pourrait être appliquée à Chypre sont discutées dans ces entretiens locaux. Toutefois, ils ne peuvent s'aventurer dans le domaine d'une fédération qui est étrangère à la base convenue et qui, de toute façon, de par la nature même des réalités territoriales, ne pourrait en aucune façon être appliquée à Chypre. La condition préalable à un Etat fédéral, c'est qu'il existe une structure de séparation territoriale entre les unités séparées qui doivent être réunies en une fédération. Ce n'est pas le cas à Chypre où les six districts présentent un mélange de population grecque et turque. L'idée d'une fédération ne pourrait être appliquée ou fonctionner en pratique sans être reliée à des entités territoriales distinctes. Une telle notion n'est pas connue dans le droit public; elle n'a sa place dans aucune constitution existante pas plus qu'elle n'a été appliquée nulle part dans le monde. A ce propos, et en particulier en ce qui concerne Chypre, un éminent juriste britannique et expert en droit constitutionnel, lord Radcliffe, qui, en 1956, avait été chargé par le Gouvernement britannique de s'occuper de cette question, a déclaré que Chypre ne saurait être organisée en fédération

"parce qu'il n'existe pas de structure de séparation territoriale entre les deux communautés et que, mises à part d'autres objections, une fédération de communautés qui n'implique pas en même temps une fédération de territoires semble être une forme constitutionnelle extrêmement difficile à réaliser"².

En outre, le Médiateur des Nations Unies, M. Galo Plaza, s'est fondé sur les mêmes raisons pour déclarer qu'un système fédéral de gouvernement ne pourrait être appliqué à Chypre, en faisant ressortir que toute tentative de ce genre contribuerait à détruire l'Etat et conduirait inévitablement à son partage [voir S/6253 du 26 mars 1965]. Des anomalies constitutionnelles, qu'elles soient dans le cadre d'une politique de séparatisme excessif ou autre, ne sont jamais viables ou, dans ce cas précis, ne sont pas acceptables.

13. Ce qui est important dans ces négociations, c'est d'arriver à une structure constitutionnelle qui puisse fonctionner dans la pratique. A cette fin, il ne faut pas qu'elle viole les normes établies de façon à rendre son application difficile au point d'en être impossible. Les normes constitutionnelles qui reflètent la sagesse accumulée par l'expérience des années passées ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, être ignorées ou violées impunément. Nous sommes convaincus que, dans le cadre de ces entretiens locaux élargis, on ne s'écartera pas de ces normes constitutionnelles — notamment grâce à la présence de deux experts en droit constitutionnel — car cela pourrait mettre

² Voir *Constitutional Proposals for Cyprus* — Rapport soumis au Secrétaire d'Etat aux colonies en décembre 1956, Cmnd.42 (Londres, Her Majesty's Stationery Office), p. 13.

en danger la sincérité de l'effort actuel en vue d'arriver à une solution stable dans un climat de respect mutuel et d'esprit de coopération véritable.

14. En ce qui concerne le désengagement et la normalisation, le rapport du Secrétaire général exprime la préoccupation de l'absence de progrès dans ce domaine. Mon gouvernement, fidèle à sa politique de coopération avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, a toujours et en toutes occasions déclaré qu'il était prêt à accepter un désengagement général sur le plan militaire dans l'ensemble de l'île. Il a aussi accepté un désengagement partiel, comme le propose maintenant la Force, qui est prête à négocier des accords et à fournir également une présence militaire de l'ONU comme garantie supplémentaire qu'aucune des parties ne court de risque quelconque dans ce désengagement. Une mesure initiale de ce genre prise au cours des mois à venir permettrait de créer un climat de confiance plus grand entre les deux parties, et le rapport déclare que cela pourrait d'ailleurs conduire à une mesure générale de désengagement dans l'ensemble de l'île. Le rapport souligne que l'un des avantages que présenterait le désengagement serait une réduction de la tension et la création d'une situation dans laquelle une réduction importante de la Force deviendrait possible, ce qui par conséquent entraînerait une diminution du coût de la Force. Ces deux aspects sont très importants, notamment celui de la réduction de la Force, et la proposition devrait donc recevoir une réponse positive.

15. En ce qui concerne la normalisation, le rétablissement de la liberté totale de mouvement est la base fondamentale dont découlent tous les autres aspects d'une situation normale. Le rapport signale, au paragraphe 72, que "les restrictions apportées à la liberté de mouvement des civils restent un des plus graves problèmes de l'île" et se réfère à différents autres rapports précédemment établis faisant état des événements qui se sont déroulés depuis que le gouvernement a pris l'initiative d'éliminer unilatéralement en 1968 toutes les restrictions à la liberté de mouvement dans l'espoir d'une réaction de l'autre partie.

16. A ce propos, un précédent rapport du Secrétaire général déclare que, alors que les Chypriotes turcs peuvent se déplacer librement dans toute l'île, l'accès aux enclaves chypriotes turques et à certaines routes, parmi lesquelles des grandes voies telles que celle de Nicosie-Kyzenia, continue d'être refusé aux Chypriotes grecs [S/9233 du 3 juin 1969, par. 55]. Cette situation affecte aussi en partie la liberté de mouvement des Chypriotes turcs, auxquels, comme l'indique un autre précédent rapport, on demande de respecter certaines formalités lorsqu'ils traversent des points de contrôle chypriotes turcs [S/8622 du 11 juin 1968, par. 65]. Etant donné l'existence d'une telle situation qui ne se justifie nullement, un rétablissement graduel de la liberté de mouvement dans ces zones et sur les routes principales pourrait être initié de la même manière que la proposition de la Force relative au désengagement.

17. Outre que cela réduirait les difficultés, l'aspect le plus important de la liberté de mouvement réside dans le fait qu'un climat psychologique meilleur s'établirait dans les

relations entre les deux communautés. Le Secrétaire général, dans un précédent rapport, a fait observer à juste titre ce qui suit :

"L'assouplissement des restrictions a sans conteste prouvé que la masse des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs souhaite vivre dans la paix et l'harmonie et paraît déjà disposée à accepter et à appuyer des compromis raisonnables." [S/8446 du 9 mars 1968, par. 153.]

Il a également fait observer que

"il était encourageant de constater... avec quelle facilité, dans la masse de la population, les membres des deux communautés commençaient à reprendre les relations amicales qu'ils avaient autrefois". [Ibid., par. 19.]

Dans un rapport ultérieur, parlant de la façon heureuse dont les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs avaient renoué les relations après l'assouplissement des restrictions, le Secrétaire général faisait remarquer qu'il s'agissait d'une preuve éloquente du fait que "la population de Chypre souhaite vivre à nouveau dans la paix et l'harmonie et est capable de le faire" [S/8914 du 4 décembre 1968, par. 37].

18. La population grecque et turque a, à tout moment et en toute occasion, montré spontanément sa volonté sincère de conciliation et de coopération. Ce qui est dommage c'est qu'il y ait si peu d'occasions. Cette année, l'exemple le plus récent a été la sécheresse et le travail effectif accompli par l'enquête agricole intercommunale, dont le succès, selon le rapport du Secrétaire général, est attribuable "à l'excellent esprit de coopération dont ont fait preuve les deux communautés" [S/10940 et Corr. 1, par. 70].

19. Le désir commun des populations de coopérer de façon accrue dans le domaine économique apparaît également dans plusieurs rapports du Secrétaire général, qui insistent sur la nécessité d'une économie intégrée. Pourtant, il n'y a pas eu de progrès véritable dans ce sens. Comme, une fois encore, cela a été noté dans plusieurs rapports, c'est là l'un des résultats les plus regrettables d'une politique séparatiste excessive qui va à l'encontre des intérêts vitaux du pays et plus particulièrement des intérêts des Chypriotes turcs, ce qui provoque un déséquilibre dans le bien-être économique des deux communautés, et, à ce propos, le gouvernement a offert d'octroyer des fonds et de fournir une aide pour élever le niveau de vie de la communauté chypriote turque, qui est une conséquence du séparatisme.

20. La normalisation des relations entre les Chypriotes grecs et turcs par la conciliation ne devrait pas constituer un problème dans la mesure où des obstacles artificiels et des interdictions rigides ne sont pas élevés délibérément. Permettons à la chaleur des sentiments du peuple chypriote, grec et turc, de s'exprimer naturellement par des actes de bonne volonté et de coopération authentique et également par une coopération réelle avec la Force des Nations Unies à Chypre, dont les efforts pour aboutir à un désengagement sur le plan militaire et à la normalisation sont entravés depuis si longtemps. Cela serait la meilleure façon de fortifier l'effort commun qui s'exprime dans les entretiens en insufflant à ces entretiens un esprit nouveau qui

permettra de surmonter les divergences et les difficultés d'une manière plus accommodante et avec un esprit de coopération plus marqué et en donnant satisfaction aux exigences morales du monde interdépendant dans lequel nous vivons. Il est possible de parvenir à une solution juste et durable de cette façon, et ceci au bénéfice de la population de Chypre, grecque et turque, et dans l'intérêt plus large de la paix dans cette région troublée de la Méditerranée et dans le monde en général.

21. Avant de conclure, je voudrais ajouter quelques mots et exprimer au Secrétaire général la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts constants et véritables qu'il a déployés à l'égard du problème de Chypre et pour sa recherche d'une solution sur une base équitable, pratique et durable. Je voudrais aussi exprimer toute notre appréciation au représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M Osorio-Tafall, pour ses efforts inlassables dans la conduite des entretiens à l'échelon local et dans l'accomplissement des fonctions qui lui ont été confiées et auxquelles il a apporté ses hautes qualités de sagesse et de compétence diplomatique. Je voudrais aussi remercier d'autres membres du Secrétariat, en particulier le Secrétaire général adjoint, M. Guyer, le Sous-Secrétaire général, M. Urquhart, pour leur contribution remarquable, ainsi que le commandant de la Force des Nations Unies, le général Prem Chand, pour l'excellent travail dont il s'est acquitté en étroite coopération avec mon gouvernement. Enfin, une fois encore, je voudrais dire combien nous sommes reconnaissants aux pays dont la généreuse contribution en personnel militaire et en aide financière a permis à la Force de venir à Chypre.

22. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Turquie, à qui je donne la parole.

23. **M. OLCAY** (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer par vous féliciter, monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil. Vos grandes qualités personnelles et votre grande expérience, qui ont trouvé des preuves aussi éclatantes au cours de cette dernière quinzaine pendant que le Conseil s'occupait d'un problème aussi complexe et chronique que le Moyen-Orient, garantissent la réussite du travail qui reste à faire ce mois-ci. Inspiré par les relations harmonieuses et le bon voisinage qui existent heureusement entre nos deux pays et par une coopération économique sans cesse croissante, rehaussée encore par des échanges de visites à un niveau élevé ces dernières années entre nos deux pays, je tiens à vous assurer de la pleine coopération et de toute la confiance de ma délégation au cours du débat sur Chypre.

24. Je voudrais également rendre l'hommage de ma délégation aux membres du Conseil, qui ont bien voulu nous permettre de participer aux débats sur le point actuel de l'ordre du jour.

25. Il y a au Conseil des membres permanents, il y a des membres non permanents, et il y a des pays qui, comme le mien, semblent en être les clients permanents. C'est pourquoi, de temps en temps, je dois également saluer la présence de nouveaux venus au Conseil parce que nous

venons ici très souvent et, dans cet esprit, je voudrais, au nom de mon pays, exprimer des sentiments tout particuliers d'amitié et de sympathie aux représentants de l'Autriche, de l'Australie, du Pérou, du Kenya et de l'Indonésie, que j'ai l'honneur de voir pour la première fois au cours de ce débat sur Chypre.

26. Le rapport périodique du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre constitue une fois de plus le cadre des débats du Conseil de sécurité sur la question. Etant donné qu'il est bon d'être bref, surtout après les journées éprouvantes que le Conseil a connues alors qu'il examinait une question importante et difficile, et par déférence envers le Ministre des affaires étrangères qui parlera au Conseil, je crois, après la discussion du point actuel, je m'efforcerai de limiter mon intervention strictement à l'essentiel.

27. Au paragraphe 34 du rapport, le Secrétaire général note que "la situation militaire entre les deux communautés est restée calme pendant la période considérée" et qu'il y a eu "peu d'incidents entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs". Ma délégation note avec satisfaction cette appréciation générale de la situation. Nous sommes heureux que les relations entre les deux communautés soient restées calmes car nous croyons que l'existence d'une telle atmosphère est une condition essentielle, encore que ce ne soit pas la seule, pour que la confiance puisse s'instaurer dans l'île, condition nécessaire à son tour pour la réussite des entretiens en cours.

28. Au paragraphe 35, le Secrétaire général observe que "la plupart des incidents signalés en février, mars et avril ne concernaient pas les deux communautés, mais ont été provoqués par les activités de groupes de Chypriotes grecs hostiles au gouvernement". Les paragraphes suivants donnent une idée de l'ampleur de ces incidents. Encore que la violence ait été limitée à la communauté chypriote grecque, ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, comme le dit le rapport, ce sont les conséquences négatives que pourraient avoir ces incidents, de manière accidentelle ou voulue, sur la communauté turque. D'autre part, on est nécessairement préoccupé par les effets négatifs de ces incidents sur les efforts de paix et sur le processus difficile d'instauration de la confiance dans l'île. En fait, au paragraphe 92 du rapport, le Secrétaire général dit qu'"il est évident que ces faits ont eu un effet fâcheux sur les entretiens entre les deux communautés".

29. A cet égard, je dois également attirer l'attention sur la poursuite des déclarations faites par beaucoup de représentants des Chypriotes grecs, y compris les mieux placés, professant pour l'avenir de l'île un objectif politique final autre que l'indépendance permanente. Ces déclarations, surtout lorsqu'elles viennent de personnes qui occupent maintenant la plupart des positions clefs, ont nécessairement des effets défavorables sur la confiance entre les communautés et par conséquent sur les entretiens élargis entre les communautés, dont l'objectif est d'étudier les possibilités constitutionnelles afin de rétablir de manière permanente l'Etat indépendant sur la base de l'association

des deux communautés qui constituent la population de l'île.

30. Au paragraphe 94 de son rapport, le Secrétaire général dit :

“Les progrès vers un retour à une situation normale ont été d'une lenteur marquée. Les services publics à l'intention de la communauté chypriote turque restent insuffisants à certains égards.”

Le chapitre III donne un rapport détaillé sur ce sujet. On doit noter avec regret qu'après près d'une décennie la communauté chypriote turque, qui, comme j'ai eu le triste privilège de le dire au Conseil en plus d'une occasion, est la principale — pour ne pas dire la seule — victime de la stagnation actuelle, continue de vivre dans des conditions de privations sévères et de stricte discrimination, même pour des questions de services publics tels que l'électricité, l'eau et le courrier. En outre, on lui refuse sa juste part des bénéfices du développement économique actuel de l'île ainsi que sa juste part de l'aide internationale que l'île reçoit.

31. A cet égard, je voudrais souligner que la part que reçoit la communauté turque de l'aide considérable que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue de donner à Chypre ainsi que la participation de cette communauté à ces projets restent, dans les propres termes du Secrétaire général, “très décevantes” [S/10940 et Corr.1, par. 61]. Cela est d'autant plus désolant si l'on veut bien penser que cette communauté turque a toujours désiré avec ardeur participer aux projets d'assistance du PNUD. Je pense qu'en attendant un règlement durable de la question de Chypre on devrait et on pourrait faire beaucoup plus sur le plan pratique, à la phase préparatoire comme à celle de la mise en œuvre des projets du PNUD, pour assurer une participation adéquate des deux communautés afin que l'ensemble de l'économie de l'île en profite. Voilà un domaine où le progrès, une fois encore, dépend de la volonté des Chypriotes grecs de coopérer avec le PNUD, avec la Force des Nations Unies et avec la communauté chypriote turque. Une telle coopération serait un pas positif dans le sens de la création d'une confiance mutuelle qui, à son tour, accroîtrait les chances de succès de discussions intercommunautaires plus larges.

32. Je m'en voudrais de ne m'arrêter qu'aux aspects négatifs de la situation, et je ressens, comme sans doute les membres du Conseil, un certain sentiment de réconfort à lire le chapitre IV, où le Secrétaire général a introduit une note d'optimisme en ce qui concerne le succès de ces discussions intercommunautaires élargies, dont les cinquième et sixième séries ont été consacrées à la question importante de l'autonomie locale. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que ces entretiens constituent “un pas positif, constructif et utile pour le règlement des questions constitutionnelles sur la voie d'une solution au persistant problème chypriote” [ibid., par. 83]. Le Gouvernement turc a par conséquent donné son appui résolu et total à ces entretiens intercommunautaires élargis depuis qu'ils ont débuté.

33. Les résultats limités qui ont été enregistrés depuis que les entretiens élargis ont commencé peuvent sembler décevants. Cependant, comme le rapport le suggère, il faut tenir compte de la complexité comme de l'importance vitale des problèmes, de sorte que “non seulement la substance même de ces problèmes, mais aussi les termes utilisés pour les définir et l'interprétation de ces termes peuvent faire l'objet de débats prolongés et difficiles” [ibid., par. 80]. A titre d'exemple, le Secrétaire général cherche, dans le paragraphe suivant, à illustrer la nature controversée de l'un de ces termes en indiquant les positions des deux communautés à son égard, ce qui fait bien ressortir les difficultés que l'on rencontre quand on utilise une terminologie imprécise et prêtant à controverse. Le Secrétaire général, dans sa sagesse, a évidemment évité soigneusement de recourir à ce genre de terminologie dans son aide-mémoire du 18 mai 1972 [voir S/10664, par. 62], qui pose les termes et la base des entretiens intercommunautaires élargis actuels. Manifestement, c'est aux parties elles-mêmes qu'il appartiendra de décider de la nature d'un règlement final convenu, ainsi que le Secrétaire général le reconnaît dans son rapport.

34. Nous avons déjà entendu ce matin, à l'occasion d'une savante déclaration sur le droit constitutionnel, l'opinion de l'une des parties sur un problème qui, selon les termes mêmes du représentant de cette partie, devrait plutôt être laissé à ceux qui discutent actuellement les diverses possibilités d'arriver à une constitution acceptable dans l'île. Lorsque je regarde autour de cette table, je ne parviens pas bien à comprendre les craintes exprimées en ce qui concerne un genre de système fédératif qui semble, après tout, avoir été le choix de tant de Membres de notre organisation. Cela ne signifie aucunement que la Turquie ou, pour autant que je sache, le côté chypriote turc aient pris parti pour l'une ou l'autre forme lors des discussions sur la future structure constitutionnelle qui sera adoptée pour permettre à l'Etat de préserver son indépendance et son intégrité territoriale. Je pense qu'à l'étape actuelle il est suffisant que nous disions que le problème, après tout, est actuellement de la responsabilité d'autres personnes, et nous espérons que celles-ci sauront, à Chypre même, faire face de leur mieux à cette responsabilité.

35. Fidèle à l'un de ses principes fondamentaux de politique étrangère, le Gouvernement turc, qui est l'une des parties directement intéressées et qui a dans cette affaire des obligations morales et contractuelles, est déterminé à aider et à favoriser une solution permanente, pacifique et juste de la question de Chypre, de nature à garantir pleinement les droits légitimes et les intérêts des communautés turque et grecque ainsi que des autres parties intéressées. Nous avons répété à maintes reprises, et je répète une fois de plus — dans les termes mêmes que j'ai déjà utilisés dans le passé — que nous continuerons à travailler afin que Chypre, qui connaît actuellement tant de luttes intercommunautaires, se mue en un modèle d'Etat bicommunautaire où, ainsi qu'on l'avait conçu à l'origine et lors de sa création, les deux communautés pourront être maîtresses de leur patrie, aucune des deux ne dominant l'autre, chacune étant le partenaire égal de l'autre dans l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la garantie de la sécurité de l'île.

36. Le Secrétaire général a recommandé la reconduction du mandat de la Force des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois. Le Gouvernement turc accepte cette recommandation, que le Conseil de sécurité vient d'adopter, et je tiens à exprimer notre appréciation aux membres du Conseil ainsi qu'à tous les pays qui contribuent à la Force et rendent ainsi possible le maintien des services de la Force dans l'île. Reconnaisant les difficultés, financières et autres, que ces pays doivent affronter pour assurer cette contribution, je suis heureux de dire une fois de plus que ma délégation fait siennes les opinions du Secrétaire général, qui considère que la présence de la Force est nécessaire au maintien d'une sécurité relative qui est essentielle pour les parties dans le cadre des efforts pacifiques actuels.

37. Avant de terminer — et en espérant n'avoir pas, pour une fois, à reprendre la parole dans ce débat —, je tiens à rendre hommage, au nom de mon gouvernement, au Secrétaire général, M. Waldheim, ainsi qu'à ses assistants tant ici qu'à Chypre, au Secrétaire général adjoint, M. Guyer, au représentant spécial, M. Osorio-Tafall, que nous nous félicitons de voir ici à l'occasion de nos délibérations, au commandant de la Force, le général Prem Chand, et à tous leurs adjoints, ainsi qu'à tous les membres de la Force, pour leur dévouement et leur travail constructif.

38. Le **PRESIDENT** (*traduction du russe*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

39. M. PANAYOTACOS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée m'associer aux félicitations et aux vœux qui vous ont été adressés à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation est reconnaissante de la façon dont vous avez préparé le terrain pour ce débat relatif à la question de Chypre et nous vous souhaitons le plus grand succès dans l'exercice de votre haute fonction. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir donné à la délégation grecque la possibilité de participer à la séance d'aujourd'hui et de faire quelques observations au sujet du rapport du Secrétaire général, qui nous donne, une fois encore, une évaluation à jour, réaliste et complète de la situation qui existe à Chypre ainsi que du rôle de la Force des Nations Unies sur place au cours des six derniers mois.

40. La conclusion générale qui se dégage du rapport est, sans aucun doute, que cette île déchirée a encore beaucoup à faire dans le sens d'un retour à une situation normale avant qu'on puisse envisager en toute sûreté une réduction considérable de l'engagement de l'ONU à Chypre. A ce propos, nous partageons l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général en raison du fait qu'il n'y a pas eu de progrès notable vers le retour à une situation normale et la cessation de l'affrontement militaire. Il est toutefois encourageant de constater que, en dépit de différences secondaires et de difficultés qui se produisent de temps à autre, il semble y avoir un consensus entre toutes les parties directement intéressées selon lequel la reprise des entretiens intercommunautaires est le meilleur moyen — en fait, le

seul — dont on dispose pour parvenir à une solution pacifique du problème de Chypre. Comme l'a dit très justement le Secrétaire général :

“la reprise des entretiens entre les deux communautés constitue un pas positif, constructif et utile pour le règlement des questions constitutionnelles sur la voie d'une solution au persistant problème chypriote” [S/10940 et Corr.1, par. 83].

41. Il n'est point nécessaire de dire que les entretiens ne sauraient être qu'un moyen pour agir et qu'un règlement concerté semble encore être éloigné. D'autre part, on ne doit pas perdre de vue le fait que le problème de Chypre, unique de par son caractère complexe, ne saurait être résolu en un tournemain. La patience, la bonne foi, le bon sens sont les trois conditions préalables nécessaires à une solution viable. A ceux qui, parmi nous, pourraient donner des signes d'impatience et de découragement, je dirai que tant qu'on ne peut pas agir il vaut tout de même mieux parler. De plus, il est évident que tout règlement doit être en conformité avec la Charte et avec les résolutions du Conseil de sécurité de 1964 et 1967 et qu'il doit également prendre en considération le bien-être de la population de Chypre dans son ensemble, dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales. Puis-je souligner une fois encore que les objectifs constants de la politique du Gouvernement grec sont fondés sur les deux résolutions en question et que les documents officiels du Conseil témoignent de notre fidélité à cette politique.

42. Toujours à ce sujet, la délégation grecque exprime sa satisfaction de la façon constructive dont les entretiens intercommunautaires se sont déroulés, selon ce qui est dit dans le rapport. Nous sommes également particulièrement heureux du fait que, selon M. Osorio-Tafall, il semble possible qu'une mesure d'accord importante puisse être atteinte sur les questions de principe.

43. Le Secrétaire général, dans son rapport, nous a cependant avertis du fait qu'un travail patient sera encore nécessaire avant que les négociations se terminent de façon satisfaisante. D'autre part, il est encourageant de constater que la situation dans l'île est restée presque calme au cours des six derniers mois et qu'il n'y a pas eu d'incidents importants de caractère intercommunautaire, en dépit du malheureux antagonisme qui afflige la communauté grecque. Nous espérons vivement que le calme et le bon sens, en définitive, prévaudront dans toutes les directions et pour le bénéfice de tous.

44. Le Gouvernement grec, à maintes reprises, a déclaré qu'il déplorait tous les actes de violence et a répété sa conviction qu'un règlement constitutionnel négocié est la seule solution. Nous avons été les premiers à nous associer pleinement, en octobre 1971, à l'aide-mémoire du Secrétaire général [voir S/10401, par. 79] sur la reprise des entretiens intercommunautaires. Nous serons certainement les derniers à abandonner les efforts destinés à assurer leur succès car nous sommes convaincus que la procédure actuellement suivie est celle qui peut le mieux conduire à un arrangement satisfaisant pour toutes les parties. Il est par conséquent de l'intérêt de tous de s'abstenir de toute action

individuelle ou collective ou de toute initiative hâtive qui pourrait réveiller les passions et envenimer l'atmosphère, ce qui rendrait une solution plus difficile. Par ailleurs, il est à peine nécessaire de souligner encore, à l'intention des parties intéressées, les conséquences désastreuses d'une interruption des entretiens.

45. A la lumière de toutes ces considérations, nous faisons nôtre la proposition du Secrétaire général tendant à la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies pour une nouvelle durée de six mois. En fait, les services remarquables qu'elle a rendus à la cause de la paix dépassent de beaucoup le cadre de l'île elle-même et sont, à notre avis, une preuve frappante de la valeur des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Je ne puis cependant, à cet égard, m'abstenir d'exprimer notre déception devant le fait que si peu de membres du Conseil de sécurité aient contribué au financement des opérations de la Force à Chypre, d'autant plus qu'elle est loin d'avoir cessé d'être utile. Il faut donc espérer que, afin de maintenir les opérations de la Force aussi longtemps qu'elles seront nécessaires, un plus grand nombre de membres du Conseil et de Membres de l'Organisation des Nations Unies fourniront un apport matériel volontaire. Pour sa part, la Grèce continuera de verser une part considérable afin de contribuer à combler le déficit financier qui préoccupe à juste titre le Secrétaire général.

46. Je crois en outre que c'est également le moment de nous rappeler, une fois de plus, que, d'une façon générale, nous ne pouvons rien avoir sans rien; nous ne pouvons remplir le mandat que nous a confié la Charte et faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument efficace de la paix mondiale sans fournir les instruments nécessaires. En ce qui concerne plus particulièrement Chypre, le degré de succès de la reprise des entretiens dépendra largement du maintien de conditions pacifiques, de la détente et du dégagement. La simple présence des casques bleus dans l'île constitue un moyen de dissuasion très fort contre une reprise possible de la violence intercommunautaire. Puis-je souligner aussi à cet égard que ni la résolution 186 (1964) qui a défini la fonction de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix, ni la résolution 244 (1967) n'ont établi un rapport entre la durée de la présence de la Force à Chypre, ni même son existence, et les entretiens intercommunautaires ?

47. Le maintien de la paix et des efforts sincères en vue de rétablir la paix sont deux aspects différents de l'ensemble de l'opération, qui traduisent de façon concrète le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Bien que je m'associe en principe aux opinions formulées l'année dernière au Conseil par certains représentants — en particulier le représentant du Royaume-Uni et celui de l'Italie — selon lesquels le maintien de la paix ne saurait remplacer le rétablissement de la paix, je considère qu'il est tout aussi vrai que le rétablissement de la paix, en tout cas par des entretiens intercommunautaires directs, devient illusoire s'il n'y a pas dans l'île la présence rassurante des forces de maintien de la paix. Il serait donc plus approprié de dire que, étant donné les circonstances particulières qui prévalent à Chypre, on ne saurait remplacer le maintien de la

paix comme moyen — comme seul moyen — de rétablissement de la paix.

48. Compte tenu de cela, mon gouvernement exprime une fois de plus l'espoir de voir la Force continuer d'aider à la recherche d'une solution juste et durable, aussi longtemps que cela sera nécessaire. Après tout — pour reprendre les termes de Rudyard Kipling —, aucune question n'est jamais réglée tant qu'elle n'est pas bien réglée. Nous ne nous écarterons pas d'un pouce de cette ligne de raisonnement et de conduite, car nous estimons que l'opération de maintien de la paix à Chypre est l'une des expressions les plus importantes du rôle du Conseil de sécurité dans sa tâche ultime : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne voyons vraiment pas qui pourrait assumer la lourde responsabilité d'une interruption prématurée de cette opération ou d'une réduction draconienne.

49. Pour terminer, je voudrais exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il porte à la question de Chypre. Depuis qu'il est entré en fonctions, il n'a ménagé aucun effort pour le succès final des entretiens intercommunautaires réactivés sous leur nouvelle forme élargie. Pour notre part, nous ne cesserons jamais de l'appuyer dans ses efforts en vue de trouver une solution concertée au problème, fondée sur la notion d'un Etat chypriote indépendant, souverain et unitaire. A ce propos, je voudrais aussi remercier ses collaborateurs compétents : le Secrétaire général adjoint, M. Roberto Guyer, et le représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M. Osorio-Tafall. Nous leur devons beaucoup pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin d'empêcher, dans la mesure où ils le pouvaient, une détérioration de la situation et de réduire les divergences qui divisent encore les parties. Enfin, nous tenons à remercier le commandant de la Force des Nations Unies à Chypre, le général Prem Chand, ainsi que les officiers et les hommes sous son commandement pour les efforts constructifs qu'ils ont déployés sur place avec une patience inlassable, une impartialité digne d'éloges et une bonne volonté illimitée.

50. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, qu'il me soit permis de faire une observation d'ordre personnel. En tant que nouveau venu — relativement parlant — au Conseil de sécurité, je voudrais dire combien je suis personnellement heureux de participer à un débat marqué par des expressions d'harmonie, d'espoir et de promesse pour l'avenir, surtout lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi important que celui du maintien de la paix.

51. La délégation des Etats-Unis appuie la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre pour six mois encore. La Force continue de contribuer au maintien de l'ordre public à Chypre et, par conséquent, au maintien de la paix et de la sécurité en Méditerranée orientale.

52. Je voudrais dire combien nous admirons le travail extrêmement compétent du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, et je voudrais également rendre hommage aux officiers et aux hommes des huit pays qui fournissent un contingent à la Force et qui, sous le

commandement du général Prem Chand, servent en première ligne au maintien de la paix internationale.

53. Etant donné les événements survenus à Chypre depuis la dernière réunion du Conseil en décembre, les Etats-Unis conservent un optimisme prudent. Les possibilités de progrès quant au fond sont peut-être meilleures qu'elles ne l'ont jamais été depuis l'existence de ce problème d'une complexité décourageante.

54. Nous trouvons des motifs d'encouragement dans le rapport du Secrétaire général, rapport très étudié et riche en renseignements. La situation militaire à Chypre est restée calme. Il y a eu peu d'incidents entre Chypriotes grecs et turcs, et seul un incident avec coups de feu au cours des six derniers mois a été jugé comme une rupture du cessez-le-feu. Cela est en contraste frappant avec ce qui s'est passé au cours des périodes précédentes.

55. Nous sommes satisfaits que les entretiens intercommunautaires entre les dirigeants chypriotes turcs et grecs se soient poursuivis dans une atmosphère relativement tempérée et constructive. Nous engageons vivement toutes les parties à profiter au maximum de cette atmosphère prometteuse et de l'occasion qui s'offre maintenant. Nous persistons à espérer que, en fin de compte, tous les éléments de la nation chypriote vivront pacifiquement les uns à côté des autres dans une Chypre souveraine, indépendante et unie.

56. La situation à Chypre comporte des éléments de réalisation et d'espoir, de même que des activités inachevées. Il est également évident que des changements constructifs dans les considérations extérieures concernant la situation à Chypre ont nettement amélioré l'atmosphère depuis qu'a commencé l'opération de l'ONU pour le maintien de la paix.

57. Il y a 10 ans — il y a même trois ans encore —, la menace d'un engagement d'Etats en dehors de Chypre était considérée comme une possibilité réelle. Maintenant, à notre avis, la situation à Chypre est marquée par un net rapprochement de vues parmi les puissances voisines. Cette évolution a eu un effet salutaire sur la paix internationale et la sécurité dans la région et a permis de revenir à une situation plus normale à Chypre. Ce sont là des objectifs clefs pour la Force des Nations Unies, et les attitudes constructives de la Grèce, de la Turquie et de Chypre méritent notre appui entier et sans réserve.

58. Le Secrétaire général nous a communiqué une fois de plus la triste nouvelle du déficit financier qui persiste dans l'opération de la Force. Il a lancé à maintes reprises des appels pour de nouvelles contributions. Cependant, l'appui effectif de cette opération de maintien de la paix a été laissé par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à un petit nombre d'Etats qui continuent de faire des contributions plus généreuses que ne l'exigeraient leurs propres intérêts ou responsabilités. Le Secrétaire général estime que ce déficit pourrait bientôt atteindre 18,9 millions de dollars. Mon gouvernement s'est efforcé, ces dernières années, en consultation avec le Secrétaire général

et les pays contributeurs, de favoriser la réduction ou, mieux encore, l'élimination de ce déficit. Nous avons espéré que notre formule de versements de contrepartie et notre versement spécial de 8 millions de dollars l'an dernier encourageraient des contributions financières de la part d'autres Membres à cette force de maintien de la paix. Nous avons été déçus par les résultats. Néanmoins, nous continuons d'engager les Membres de l'Organisation, et surtout les membres du Conseil et ceux qui bénéficient le plus directement de la présence de la Force, à s'associer aux efforts entrepris pour donner à la Force une base financière saine et solide.

59. En l'absence d'une réponse positive aux appels du Secrétaire général, nous ne voyons pas comment l'ampleur actuelle et les opérations de la Force pourront être maintenues beaucoup plus longtemps. Heureusement, toutefois, nous croyons que la situation à Chypre est parvenue à un point où nous pouvons songer sérieusement à réduire les effectifs de la Force, de même que nous pouvons envisager de simplifier et de réorganiser ses opérations.

60. A cet égard, les Etats-Unis appuient fortement l'intention du Secrétaire général, exprimée aux paragraphes 89 et 99 de son rapport, de faire une étude approfondie sur les moyens de réduire l'engagement de l'Organisation des Nations Unies sur le plan financier et sur le plan du personnel. Les Etats-Unis appuieront pleinement toutes nouvelles économies dans l'opération de la Force à Chypre que le Secrétaire général pourra réaliser sans compromettre l'efficacité de l'opération. A notre avis, l'étude entreprise par le Secrétaire général devrait tout au moins analyser précisément les sortes d'ajustements dans les forces ou dans les procédures d'opération qui pourraient être effectués pour éliminer le déficit annuel et les moyens par lesquels le Secrétaire général appliquerait ces ajustements.

61. Nous espérons aussi qu'en même temps le Secrétaire général et ses collaborateurs étudieront la création d'autres modèles de forces. Nous songeons à une étude approfondie, par exemple, de modèles fondés sur des réductions hypothétiques de l'ordre de 25, 50 et 75 p. 100 des effectifs actuels de la Force. Cette étude pourrait porter sur des modifications de structure de la Force visant à la rendre plus mobile, à en redéfinir les procédures opérationnelles et à assurer le soutien logistique approprié à chacun de ces niveaux hypothétiques dans le cadre de son mandat actuel.

62. Il est inutile de dire que nous formulons ces suggestions sans la moindre intention d'engager le Secrétaire général, les pays qui contribuent actuellement à la Force ou le Conseil de sécurité à accepter une importance ou une structure particulière pour la Force. De toute évidence, ces changements ne pourraient être décidés qu'en tenant compte de nombreux facteurs, après une étude approfondie de la situation à Chypre et dans la région et avec le plein accord de tous les intéressés. Mais nous pensons qu'il est temps de procéder à une nouvelle étude fondamentale et détaillée de la structure, des opérations et du financement de la Force. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait l'intention de s'occuper de ces problèmes avant notre prochain examen de la question en décembre prochain.

63. M. WEIR (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, nous avons voté, animés d'un optimisme prudent, en faveur de la prolongation de six mois du mandat de la Force des Nations Unies. La principale raison de cet optimisme prudent est l'avis du représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, qui est exprimé dans le rapport sur les activités au cours des six derniers mois et selon lequel il semble y avoir de bonnes chances d'arriver à un degré substantiel d'accord, au cours des entretiens intercommunautaires, sur les questions de principe. C'est sur ces entretiens que reposent nos principaux espoirs, et mon gouvernement est fermement convaincu que c'est la meilleure façon d'arriver à un progrès en vue d'un règlement.

64. Dans ce contexte, je voudrais saisir l'occasion de me féliciter de la présence de M. Osorio-Tafall à cette réunion. Nous avons tous envers lui une lourde dette de reconnaissance pour la compétence et la persévérance dont il a fait preuve à Chypre au cours des années, et mon gouvernement apprécie beaucoup les efforts incessants que lui-même et ses collègues ont déployés, tant en ce qui concerne les civils que les militaires, en vue d'arriver à un règlement du différend. Nous avons également une lourde dette envers le Secrétaire général lui-même, dont nous approuvons les commentaires qu'il a faits dans son rapport merveilleusement clair et constructif.

65. Il ne fait aucun doute, de l'avis de ma délégation, que le rôle de la Force des Nations Unies reste d'une très grande valeur pour continuer à surveiller de près l'évolution de la situation militaire interne, pour enquêter sur les questions relatives aux deux communautés qui vivent à Chypre et pour utiliser ses bons offices afin de tenter d'éviter l'affrontement. Ceci ressort très clairement du rapport du Secrétaire général. C'est pourquoi mon gouvernement a, une fois de plus, appuyé volontiers la prolongation du mandat de la Force et s'engage à maintenir son contingent de troupes au niveau actuel, ainsi que son appui logistique. Je pourrais peut-être mentionner, à ce stade, que la contribution financière britannique à l'opération s'élève maintenant à la somme annuelle de quelque 4 millions et demi de livres sterling, ce qui n'est pas une somme négligeable. Ce chiffre comprend à la fois les dépenses de base pour nos troupes et les dépenses supplémentaires, que nous absorbons comme partie intégrante de notre contribution, ainsi que notre appui logistique aux autres contingents. Les dépenses de base, les dépenses supplémentaires et le coût de l'appui logistique ont augmenté de façon considérable. Néanmoins, compte tenu de la situation financière grave de l'opération à Chypre, mon gouvernement est prêt, pour la durée du mandat prolongé, à absorber cette augmentation.

66. D'ailleurs, le rapport du Secrétaire général est assez pessimiste en ce qui concerne la situation financière, beaucoup plus pessimiste, en fait, sur cet aspect que sur tout autre. La situation financière a beaucoup empiré et le déficit croissant doit nous préoccuper tous. Je voudrais dire une ou deux choses à ce propos. Tout d'abord, nous espérons que tous ceux qui apportent leur contribution adopteront la même attitude que celle de mon gouverne-

ment et de certains autres gouvernements en amortissant les dépenses accrues, c'est-à-dire en augmentant leur contribution financière d'ensemble. Cependant, ceci ne suffit pas en soi, et la seconde remarque est que mon gouvernement espère qu'une contribution plus généreuse sera fournie par tous les Etats Membres en réponse à l'appel du Secrétaire général. C'est une opération importante pour nous tous. Enfin, ma délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de faire des économies, sans pour autant mettre en danger l'efficacité de la Force. Nous comprenons très bien que la mise en œuvre de recommandations relatives à une réduction de la Force devra dépendre des conditions politiques et militaires existant à ce moment-là, ainsi que de considérations d'ordre financier. Nous espérons néanmoins que des économies appréciables pourront être faites.

67. Il est un point qui trouble ma délégation, comme il trouble très nettement le Secrétaire général; c'est le fait qu'il a dû nous informer que "les progrès vers un retour à une situation normale ont été d'une lenteur marquée" [*S/10940 et Corr.1, par. 94*]. Nous nous intéressons particulièrement aux propositions faites par le Secrétaire général en vue de réduire la tension et de créer un climat de confiance entre les deux communautés. Nous nous rendons compte que les progrès dans ce domaine dépendent de l'existence d'un climat de confiance, grâce aux progrès réalisés dans les entretiens intercommunautaires. Néanmoins, l'atmosphère d'affrontement ne profite à personne et impose un très lourd tribut aux ressources de la Force. Comme l'indique le rapport, il existe un lien entre ce problème et le problème militaire. Toutefois, la Force est prête à apporter son aide à la négociation d'accords limités appropriés, en tant que première mesure, et à contribuer à leur mise en œuvre. Mon gouvernement appuie fermement les propositions du Secrétaire général et de ses représentants dans ces domaines. Si l'on saisisait cette occasion et si l'on obtenait les progrès escomptés dans les entretiens intercommunautaires, la situation pourrait être transformée d'ici à décembre prochain. Nous espérons très sincèrement qu'il en sera ainsi.

68. M. JANKOWITSCH (Autriche) : Le Conseil de sécurité vient de proroger pour la vingt-quatrième fois le mandat pour le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre. Le soutien qu'apporte ma délégation à cette décision doit être interprété comme une affirmation de la confiance qu'a mon pays — qui discute de cette question pour la première fois dans le cadre du Conseil — dans les efforts de maintien de la paix que fournit l'Organisation des Nations Unies à Chypre.

69. Dans son rapport clair et précis, le Secrétaire général a attiré notre attention sur le fait que les entretiens entre les deux communautés ont été menés d'une manière constructive et que, de l'avis de son représentant spécial à Chypre, il semble y avoir une certaine possibilité que l'évolution en cours aboutisse, dans un proche avenir, à une base d'accord entre les parties. Ma délégation est persuadée que les entretiens constituent la manière la plus prometteuse d'aboutir à une solution des problèmes de l'île. Il est au plus haut degré souhaitable que ces entretiens conduisent à des solutions pouvant satisfaire les deux communautés.

C'est pour cette raison que nous apprécions vivement les efforts entrepris par le Secrétaire général et par son représentant spécial, M. Osorio-Tafall, qui ont été à l'origine de la reprise des entretiens il y a un an.

70. Toutefois, et malgré la reprise des entretiens et le rythme assez encourageant auquel ils se poursuivent, le Secrétaire général attire à nouveau notre attention sur le fait que la situation demeure profondément instable et que le calme généralement maintenu a été interrompu par des moments de tension et des actes de violence sporadiques. J'ai le regret d'ajouter que cette situation ne changera vraisemblablement pas avant que ne soient résolus les problèmes fondamentaux. Dans ces circonstances, nous estimons que les observations du Secrétaire général sont parfaitement justifiées et nous appuyons sa proposition de prolonger le mandat de la Force pour une période de six mois.

71. Comme je l'ai souligné au début de mon intervention, mon gouvernement porte un intérêt tout particulier à la situation à Chypre, ayant été associé, au cours des neuf dernières années, aux efforts de maintien de la paix entrepris par l'Organisation des Nations Unies. En effet, un mois après l'adoption de la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964, mon gouvernement a répondu positivement à la demande du Secrétaire général de mettre à sa disposition un contingent militaire et de police, et, à l'heure actuelle, l'Autriche maintient non seulement un contingent militaire considérable mais également l'hôpital de campagne et la force la plus importante de police civile dans le cadre de la Force des Nations Unies. En plus, nous avons fourni, au cours des années écoulées, des contributions volontaires au financement de cette mission de maintien de la paix. Cependant, le déficit financier toujours croissant des opérations de la Force continue, malheureusement, de constituer un souci majeur pour mon gouvernement comme pour les autres gouvernements contributeurs. Je ne puis m'empêcher d'exprimer ici notre déception vis-à-vis du fait que les nombreux appels adressés par le Secrétaire général aux Etats Membres leur demandant de contribuer de manière plus importante au financement de la Force n'ont donné que des résultats insuffisants. A plusieurs reprises, ma délégation a exprimé l'opinion devant l'Assemblée générale que la méthode actuelle de financement des opérations de maintien de la paix, qui ne repose que sur les contributions d'un nombre limité de pays, n'est ni adéquate ni justifiée. Nous espérons que ces questions recevront l'attention méritée dans le contexte des efforts entrepris pour établir un cadre constitutionnel pour l'ensemble des questions de maintien de la paix.

72. En ce qui concerne la Force des Nations Unies à Chypre, nous apprécions la détermination du Secrétaire général de continuer ses efforts pour parvenir à une solution du problème du financement. Nous sommes donc heureux d'apprendre que des études sont en cours en vue de trouver des moyens de réduire l'engagement financier de l'Organisation des Nations Unies envers la Force.

73. Il n'y a aucun doute que la Force des Nations Unies continue à effectuer un excellent travail à Chypre, et je

tiens tout particulièrement à mentionner notre haute estime pour les efforts du général Prem Chand.

74. Certes, au premier abord, le prolongement des efforts de l'Organisation des Nations Unies à Chypre pour la vingt-quatrième fois, sans résultats définitifs et satisfaisants, semble fort décourageant; mais, si nous nous rendons compte qu'une des alternatives possibles est la confrontation armée, nous ne pouvons pas hésiter à accorder notre plus ferme appui à cette opération de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, nous partageons également le souci croissant — exprimé à plusieurs reprises — que la présence de l'ONU dans l'île semble être acquise et paraît devenir de plus en plus une obligation sans fin de la part de l'Organisation des Nations Unies et des pays qui contribuent à cette opération. Nous nous joignons ainsi à d'autres délégations en exprimant notre plus sincère souhait qu'une paix durable et sans équivoque puisse bientôt s'instaurer à Chypre.

75. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*]: C'est la troisième fois que la délégation yougoslave, pendant son mandat actuel au Conseil, participe à l'examen périodique qui a lieu tous les six mois de l'opération de l'Organisation des Nations Unies à Chypre, examen qui a commencé en mars 1964, il y a près de 10 ans, à la suite de la résolution 186 (1964) du Conseil. Une décennie presque entière de paix consolidée, quoique toujours précaire, vaut bien mieux qu'une décennie d'hostilités quelles qu'elles soient. Cependant, cette décennie ne doit pas passer sans que survienne un important changement positif dans la situation et sans qu'il y ait de percée définitive.

76. Une fois de plus, nous avons l'avantage de disposer du rapport complet, équilibré et vigoureux du Secrétaire général. Bien qu'il se rapporte, et c'est normal, aux aspects immédiats de l'opération de la Force des Nations Unies et de ses incidences à Chypre et dans la région, il est évident que nous devons tous songer aux éléments plus larges de temps et d'espace qui interviennent lorsque nous examinons la situation dans la République de Chypre et autour d'elle. Le débat actuel au Conseil de sécurité de toute la question du Moyen-Orient met en lumière l'état précaire de paix, ou d'absence d'une guerre complète ou d'hostilités, dans une région accablée de crises constantes. L'interdépendance de la paix et du progrès au Moyen-Orient, dans la Méditerranée et en Europe et le danger de voir tout événement défavorable déborder d'une partie dans l'autre de ces régions liées entre elles ont déjà été soulignés par de nombreux orateurs. Ma délégation le fait avec une force particulière, la Yougoslavie étant un pays d'Europe et de la Méditerranée.

77. C'est donc sur ce plan également — le danger de voir la crise du Moyen-Orient compliquée par des facteurs nouveaux de tension et de rivalités dans la zone plus vaste du golfe Persique ou d'ailleurs — que toutes les parties directement intéressées à la question que nous examinons doivent comprendre une fois de plus combien il est impératif et urgent — et cela le devient de plus en plus à mesure que le temps passe — de faire des progrès définitifs et d'arriver à un accord sur Chypre propre à résoudre la

crise dont nous nous occupons deux fois par an depuis si longtemps.

78. Nous avons déjà dit, et nous répétons cela maintenant dans les mêmes termes, qu'un engagement ferme et constant à l'égard d'une République de Chypre indépendante, souveraine, libre et non alignée, Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, un engagement envers son unité et son intégrité territoriale, était et demeure la condition *sine qua non* de tout progrès à Chypre et autour de Chypre. Ceci permettrait de résoudre la crise et de modifier la situation, en transformant cette zone de tension en une île où régneraient la coopération, la paix et l'harmonie, faisant d'elle un facteur de sécurité et de stabilité dans la Méditerranée et au-delà.

79. De même, nous avons déjà dit, et nous répétons cette position fondamentale, que la République de Chypre — en vertu de la Charte, des résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international —, en sa qualité d'Etat souverain, est en droit non seulement de voir son intégrité territoriale pleinement respectée mais aussi de voir son droit naturel à la non-ingérence dans ses affaires intérieures pleinement observé, la force ou la menace de la force ne devant en aucun cas être employée contre elle par qui que ce soit. La seule base possible d'une solution à ses propres problèmes était et demeure l'entente mutuelle et l'accord de toute la population de Chypre et de ses deux communautés, le désir des Chypriotes grecs et turcs de vivre dans une unité équitablement partagée, unis et unifiés dans la paix et la concorde, réalisant et appliquant des compromis raisonnables en l'absence de toute pression extérieure.

80. Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes encouragés de voir le Secrétaire général parler dans son rapport de la persistance et même de certains progrès dans les entretiens entre les communautés. Telles sont les raisons pour lesquelles nous partageons son appréciation et son espoir, formulés au paragraphe 83 du rapport. Ce sont également les raisons pour lesquelles nous reconnaissons qu'il faut réserver encore quelque temps à ces entretiens, mais un temps bien défini, comme il est dit au paragraphe 79, où nous lisons qu'"en tout état de cause, il faut s'attendre à quatre mois au moins de discussions supplémentaires". En fait, dans une affaire aussi complexe et délicate, la patience est toujours opportune, et il convient d'utiliser tout le temps réellement nécessaire. Mais nous savons tous que rien ne dure indéfiniment et qu'il convient de recourir à l'autre moitié de l'art de la diplomatie, à savoir la solution des problèmes et le compromis.

81. Heureusement, les six derniers mois se sont passés sans qu'éclatent des hostilités graves. En même temps, cependant, beaucoup d'incidents connus dangereux et fâcheux se sont produits, venant souvent ébranler une situation relativement normale, si le terme est acceptable. Egalement, certaines manœuvres politiques lourdes de crises possibles autour de Chypre ont également été tentées. Il est à l'honneur du Gouvernement chypriote, de la Force des Nations Unies et de tous les facteurs qui ont résisté à ces incidents et qui les ont endigués que ces manœuvres n'aient

pas ébranlé une paix et une stabilité essentielles et que les entretiens entre les communautés aient pu se poursuivre, avec même certains progrès. Il serait peu sage que ceux qui sont engagés dans ces entretiens temporisent, s'attendant que des événements comme ceux dont j'ai parlé soient à l'avantage de l'une des parties et affaiblissent l'autre. La réussite de ces entretiens, qui portent sur l'avenir commun de la population d'une même île, d'un même Etat, ne peut résulter que de l'existence d'un esprit de confiance et non pas de celle d'un esprit de rivalité ni du désir de l'emporter sur l'autre partie.

82. On ne peut que regretter de constater que le Secrétaire général a dû annoncer une fois de plus — encore que cette fois il y ait des signes de progrès économiques dans chacune des communautés de l'île, même si ce progrès n'est pas réparti de manière égale [voir S/10940 et Corr. 1, par. 62] — qu'il n'y a guère eu de progrès dans le domaine de l'élimination de l'affrontement militaire et que le retour à une situation normale a été très lent [ibid., par. 93 et 94]. Dans l'ensemble, nous sommes disposés à appuyer la méthode de l'élimination partielle de l'affrontement, d'une certaine mesure de désengagement militaire, propre à aboutir à une élimination d'affrontement plus générale, et nous félicitons la Force des Nations Unies de se montrer disposée à négocier des accords limités appropriés à cet effet et à assurer une présence militaire pour veiller à ce qu'il n'en résulte pas de risque accru pour la sécurité de l'une ou l'autre communauté. Nous voudrions simplement recommander que les deux parties, et pas seulement l'une d'elles comme jusqu'à présent, adoptent une méthode d'approche qui facilite la création d'une atmosphère plus favorable à des entretiens ultérieurs et à des résultats finals.

83. Cet aspect de la situation m'amène à la question de la Force elle-même, de ses réalisations, de son rôle et de l'aspect financier. C'est ici que je voudrais, comme auparavant, dire notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Waldheim, au Secrétaire général adjoint, M. Roberto Guyer, et à M. Osorio-Tafall pour tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire dans le domaine politique, animant et entretenant l'élan et le déroulement des entretiens entre les communautés; je voudrais les remercier également de leur sollicitude à l'égard de la Force et pour d'autres questions. Nous continuons d'avoir la plus grande estime et un sentiment de reconnaissance pour la Force, son commandant, le général Prem Chand, tous ses officiers et tous ses hommes pour leurs activités, leur dévouement et le rôle qu'ils jouent.

84. Nous pensons que la présence de la Force et son rôle essentiel qui permet de maintenir la paix dans l'île constituent l'exemple positif de ce que l'ONU peut faire dans les circonstances les plus difficiles. Il faut que cet exemple, cette expérience, et le prestige renouvelé des capacités de maintien de la paix de l'ONU restent dans notre pensée pendant que nous recherchons les moyens de régler d'autres crises ou différends internationaux, dont certains ne sont pas très éloignés dans le temps et dans l'espace.

85. C'est en raison de cette conception positive du rôle, des réalisations et de ce que léguera la Force, et aussi parce

que nous avons entendu les appels du Secrétaire général concernant sa situation financière difficile, que le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie a décidé de faire une contribution volontaire destinée à financer la Force en versant un montant de 20 000 dollars, conformément aux termes de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Une note à cet effet a été remise au Secrétaire général avant-hier, 13 juin.

86. En même temps, tout en notant la recommandation renouvelée du Secrétaire général, avec l'assentiment des Gouvernements de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, de voir reconduire le mandat de la Force pour une nouvelle période limitée, nous comptons que le Secrétaire général pourra, comme il en a l'intention, faire des recommandations appropriées et valables tendant à réduire l'engagement de l'ONU tant du point de vue financier que du point de vue des effectifs.

87. Nous espérons très sincèrement que le jour viendra bientôt où le retour à la normale de la vie et des relations au sein de la République de Chypre rendra la présence de la Force inutile, présence qui, de toute manière, ne saurait durer indéfiniment. Il est vrai que parfois, comme au cours de la dernière décennie, la présence dans un pays d'une force semblable de l'ONU est très salutaire et même indispensable. Mais il est également vrai qu'en définitive aucun pays ne doit trop y compter; rien n'est plus sain que l'aptitude à régler ses propres affaires et à maintenir sa propre stabilité par ses propres moyens. Par conséquent, aucun facteur extérieur ne doit venir compliquer pour la population de Chypre, ses deux communautés et son gouvernement la recherche d'une solution rationnelle à leurs problèmes, rendant inutile la présence de la Force.

88. Nous espérons donc sincèrement que surviendra bientôt un tournant définitif et favorable dans les entretiens entre les deux communautés de Chypre au cours de la période à venir et qu'elles seront en mesure d'arriver à un accord final. Il est grand temps que cet accord soit réalisé et que la paix et la confiance règnent afin d'assurer le développement et le progrès de Chypre. Nous espérons qu'en décembre nous serons en mesure de noter qu'une mission longue et ardue de l'ONU s'achèvera dans le succès. Cependant, si cet événement — que nous souhaitons tous ardemment — ne devait pas se produire, nous serons sans doute obligés au mois de décembre prochain de cesser d'exprimer ce désir, comme nous en avons pris l'habitude, et nous devrons examiner dans l'ensemble les problèmes et les obstacles qui continuent de s'opposer à l'achèvement favorable de cette mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

89. Je voudrais achever cette déclaration en rappelant combien mon gouvernement apprécie nos relations anciennes et très bonnes avec les pays voisins et amis que sont la Grèce et la Turquie. Nos relations avec la République de Chypre sont, bien entendu, excellentes, et nos chefs d'Etat, grâce à leurs relations personnelles très étroites, y ont beaucoup contribué. Ils maintiendront leur étroite association grâce à de nouveaux contacts et à de nouvelles consultations parmi les pays non alignés, notamment à la

prochaine conférence au sommet des pays non alignés, qui aura lieu en septembre à Alger.

90. M. de GUIRINGAUD (France) : Le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre que nous venons de décider une fois de plus appelle, de la part de ma délégation comme de celle des autres membres du Conseil, des commentaires où un élément de résignation se mêle à l'espoir. L'accent était nettement à l'espoir en décembre dernier lorsque nous nous félicitons de la reprise des entretiens entre les deux communautés et formions des vœux pour que, malgré les difficultés manifestes de l'entreprise, l'esprit de compromis l'emporte sur la suspicion et l'intransigeance.

91. Le rôle joué par le Secrétaire général dans la mise au point puis l'acceptation par les deux parties de la nouvelle formule, l'influence exercée par son représentant spécial ainsi que le concours apporté par les experts constitutionnels constituaient à nos yeux et constituent encore aujourd'hui autant de garanties pour ces entretiens; elles justifient donc le sentiment d'espoir qui continue à prévaloir ici. Mais il n'en demeure pas moins que c'est, en dernière analyse, aux parties en cause qu'il appartient de parvenir à un accord dont elles ont à définir les modalités, l'objectif étant de doter l'Etat chypriote d'institutions garantissant son indépendance et sa souveraineté et offrant à sa population dans son ensemble, comme à chaque communauté, la sécurité et une participation effective aux affaires publiques.

92. A cet égard, nous relevons avec satisfaction que, malgré certaines difficultés qui ont conduit l'un des interlocuteurs à s'interroger sur la poursuite de sa participation, difficultés heureusement surmontées, notamment grâce à l'intervention du Secrétaire général, 43 réunions ont été tenues depuis la reprise des entretiens. Le représentant spécial n'exclut pas qu'une conclusion satisfaisante puisse être obtenue dans un délai de quatre mois. Il formule cependant cette estimation avec beaucoup de prudence puisqu'il souligne en même temps la complexité des problèmes en cause, complexité qui explique même des divergences fondamentales concernant le choix des termes utilisés pour définir l'objectif des entretiens. Quel que soit notre souci légitime d'aider les parties dans leur tâche difficile, il va de soi qu'il ne nous appartient pas de trancher le débat; la solution finale aux problèmes constitutionnels chypriotes doit se dégager des entretiens entre les deux communautés.

93. Néanmoins, la réussite des pourparlers étant très largement subordonnée à la confiance réciproque des parties, certaines conditions extérieures doivent être assurées; il s'agit, bien entendu, du calme dans l'île et de l'absence d'affrontement entre les communautés. A cet égard, les incidents ont été rares au cours de la dernière période; toutefois, le rapport fait état d'actes de violence au sein d'une des communautés. La présence de la Force des Nations Unies à Chypre depuis neuf ans a eu précisément pour objet de rétablir, puis de préserver l'ordre dans l'île. Mais cette préoccupation n'a jamais constitué, à nos yeux, une fin en soi. Il s'agissait, ce faisant, d'offrir aux deux communautés la possibilité de régler leurs problèmes de

telle sorte que disparaissent les causes qui avaient justifié la venue de la Force et que celle-ci puisse se retirer pour céder la place aux moyens normaux dont un Etat souverain se dote pour assurer l'ordre public.

94. Le succès même rencontré par la Force dans l'exécution de sa mission a peut-être contribué, avec les années, à rendre moins immédiatement sensible la nécessité de parvenir au plus vite à ce règlement. Une coexistence de fait entre les deux communautés, sans doute pleine de sujétions et de menaces, s'est peu à peu établie tandis que les risques d'affrontement tendaient temporairement à décroître. Chacun demeure toutefois conscient de la précarité de cet état de choses, qui doit de préserver son fragile équilibre notamment à la présence de la Force.

95. Mais, aujourd'hui, les pourparlers sont bien engagés. La recherche d'institutions stables qui répondent aux vœux comme aux besoins des deux communautés est en cours. Dans ces conditions, tout en acceptant le renouvellement du mandat de la Force pour une durée de six mois, nous partageons entièrement les préoccupations du Secrétaire général qui le conduisent à étudier les moyens de réduire l'engagement de l'ONU à Chypre, et nous attendons avec intérêt les recommandations qu'il compte nous présenter dans son prochain rapport, au mois de décembre.

96. Sans doute est-il nécessaire, comme il l'écrit, de tenir compte, pour procéder à ces réductions, des progrès réalisés lors des entretiens entre les deux communautés. Mais il serait peut-être temps que, dans leurs efforts pour parvenir aux compromis souhaitables, les parties prennent en considération cette perspective d'un retrait progressif de la Force, qui est inéluctable. L'objectif que le Conseil avait à l'esprit en créant celle-ci, il y a plus de neuf ans, demeure notre préoccupation essentielle, à savoir l'établissement d'une situation assurant la coexistence harmonieuse des deux communautés et l'ordre public, sans recours à des moyens exceptionnels ou de caractère artificiel. C'est à cette tâche difficile, mais déjà ancienne, que se livrent les représentants des communautés dans le cadre rénové des pourparlers. Nous espérons donc que les conditions permettant de mettre un terme à l'opération de l'Organisation des Nations Unies à Chypre seront bientôt réunies et qu'une paix authentique et durable sera instaurée dans l'île.

97. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer en disant que le rapport aussi franc que complet que nous a fourni le Secrétaire général sur l'état actuel de l'opération de l'Organisation des Nations Unies à Chypre a contribué à persuader entièrement ma délégation qu'étant donné les circonstances décrites dans ce document la présence de la Force chargée du maintien de la paix à Chypre reste nécessaire. C'est pourquoi ma délégation a voté pour le projet de résolution présenté au Conseil dans le document S/10946. Mais nous n'avons pas donné notre appui d'une manière en quelque sorte automatique, comme en respectant ce que l'on a parfois appelé un rite. Ainsi que le Secrétaire général l'indique au paragraphe 98 du rapport, les gouvernements qui ont fourni des contingents à la Force au cours des neuf dernières années — dont mon propre

gouvernement — sont quelque peu préoccupés par la durée de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à Chypre et par le temps qu'il semble falloir pour parvenir au règlement réclamé par le Conseil en mars 1964. Nous ne voulons pas, nous non plus, que la présence manifestement bénéfique de la Force soit considérée par qui que ce soit comme un élément perpétuel pour ce qui est de sa durée, tout particulièrement si l'on tient compte des frais toujours plus élevés qu'entraîne cette opération, ainsi que le Secrétaire général l'indique. C'est pourquoi nous constatons avec satisfaction que le Secrétaire général a, à la lumière des études faites au Siège comme à Chypre, et à la lumière aussi des développements de ces prochains mois, particulièrement pour ce qui est des entretiens intercommunautaires, l'intention de faire, dans son prochain rapport au Conseil, des recommandations appropriées et, nous l'espérons, d'une large portée dans le sens d'une économie. Quoi qu'il en soit, nous serions heureux de voir l'ensemble du fardeau financier réparti plus équitablement entre tous les Membres de l'Organisation.

98. En attendant, nous acceptons entièrement le jugement du Secrétaire général selon lequel il est essentiel que le mandat de la Force soit prolongé pour une période limitée, et l'Australie, pour sa part, continuera pendant les six mois qui viennent à maintenir au niveau actuel son contingent de police au service de la Force ainsi que sa contribution financière.

99. Le rapport du Secrétaire général donne, malheureusement, des preuves significatives de l'instabilité qui continue de régner à Chypre. Ainsi, alors que la situation militaire intercommunautaire semble avoir été calme au cours des six derniers mois, peu d'incidents s'étant produits entre Chypriotes grecs et turcs, les activités militantes de certains groupes antigouvernementaux de Chypriotes grecs ont amené des représailles de la part d'autres Chypriotes grecs, ce qui a eu des effets fâcheux pour la communauté chypriote turque elle aussi.

100. Il faut regretter, d'autre part, que l'on semble n'avoir pu accomplir que peu de progrès dans le sens d'un désengagement militaire qui, si l'on parvenait à le réaliser, ne fût-ce que dans une mesure limitée, aiderait à n'en pas douter à réduire les tensions et à autoriser peut-être une certaine réduction dans la Force des Nations Unies. Il faut espérer que l'on pourra enregistrer un certain progrès dans ce sens à la suite des consultations dont il est question au paragraphe 93 du rapport.

101. Nous notons aussi que, bien qu'il y ait eu une augmentation significative de l'activité économique de l'une et l'autre communautés, une disparité marquée subsiste quant au degré respectif de progrès réalisés par les Chypriotes grecs et par les Chypriotes turcs, les contacts économiques et sociaux entre les deux communautés restant quant à eux limités. Etant donné la méfiance qui subsiste entre les parties, le meilleur espoir de progrès dans le sens d'un règlement du problème de Chypre réside manifestement dans les entretiens intercommunautaires qui se poursuivent avec la participation du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, ainsi que des

experts constitutionnels envoyés par les Gouvernements grec et turc.

102. Nous ne pouvons qu'inviter instamment les deux parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord, en premier lieu sur les larges principes d'un règlement constitutionnel répondant aux vœux et aux besoins de tous les Chypriotes, de sorte que le processus devant conduire à l'établissement d'une constitution sur une base équilibrée et viable se poursuive, selon les mots du représentant de Chypre, dans une atmosphère de compréhension mutuelle substantielle entre les parties. Il est réconfortant que le représentant spécial ait été en mesure d'indiquer que les entretiens se sont déroulés d'une manière constructive et qu'il semble exister de bonnes chances qu'une mesure substantielle d'accord puisse être obtenue sur les questions de principe. Contraints d'admettre que des progrès dans ce domaine ne peuvent être que lents et pénibles, nous ne pouvons qu'espérer que la prédiction du représentant spécial selon laquelle quatre mois supplémentaires de discussions devraient suffire ne se révélera pas avoir été trop optimiste. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'être rassurés par le ton mesuré et assez généralement optimiste des déclarations faites ce matin par les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce.

103. Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux efforts persévérants, patients et dévoués du représentant spécial, mon vieil ami et collègue M. Osorio-Tafall, ainsi qu'aux qualités remarquables de chef qu'a montrées le commandant de la Force des Nations Unies, le général Prem Chand.

104. M. ODERO-JOWI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*]: J'ai demandé la parole pour dire brièvement combien ma délégation se félicite du rapport que le Secrétaire général nous a présenté sur l'opération de l'Organisation des Nations Unies à Chypre. Ce rapport brosse un tableau complet des activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix pour la période allant du 2 décembre 1972 au 31 mai 1973. Alors que bien des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Force, celle-ci ayant été chargée par la résolution 186 (1964) "de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale", il reste encore beaucoup à faire pour que l'harmonie complète recommence à régner entre les deux communautés. Ma délégation, par conséquent, appuie totalement la prorogation du mandat de la Force pour une période d'au moins six mois, et c'est pourquoi nous avons voté en faveur du projet de résolution S/10946. Nous espérons que de nouveaux progrès pourront être réalisés dans la normalisation de la situation, ce qui pourrait permettre une réduction sensible, sinon le retrait total, de la Force à l'expiration de ce nouveau mandat de six mois.

105. Mon pays entretient les relations les plus cordiales et les plus harmonieuses avec Chypre, la Grèce et la Turquie. Nous sommes liés par une aspiration commune à la paix et à la sécurité internationales et par le désir commun d'accroître la coopération internationale pour le développement de nos pays par le commerce, la collaboration technique et

les échanges culturels afin d'apporter la prospérité et une vie meilleure à nos populations.

106. Dans le cas de Chypre, nos liens proviennent d'une lutte commune contre le colonialisme, lutte qui a conduit le dirigeant du pays et héros national, le président Makarios, sur les rives de notre pays alors qu'il était prisonnier d'un pays colonialiste, à un moment où notre propre chef était également prisonnier des colonialistes dans une geôle de notre pays. Depuis l'accession à l'indépendance de nos deux patries, le Président de Chypre s'est rendu dans mon pays plus de quatre fois pour renforcer les liens politiques, culturels et ecclésiastiques qui nous unissent. Nous coopérons et recherchons la paix et l'ordre mondiaux au sein du mouvement des pays non alignés. Mon pays désire donc très sincèrement que la paix, la concorde et la tranquillité s'affirment à Chypre maintenant et pour toujours.

107. Il serait présomptueux que le Kenya, ou n'importe quelle autre nation, dicte à Chypre la façon de diriger ses affaires intérieures afin d'établir la paix entre les deux communautés qui constituent la nation de Chypre. Ce que ma délégation va dire ici doit donc être interprété comme étant un conseil amical dû à notre désir de voir la paix et la prospérité revenir dans l'île.

108. Ma délégation croit qu'il est indispensable que les entretiens entre les communautés se poursuivent, à l'aide des bons offices du Secrétaire général et de son représentant. Pour qu'ils réussissent, cependant, il faut qu'existent de part et d'autre une atmosphère de confiance et la volonté de laisser de côté les divergences ethniques de manière à édifier une identité nationale commune. Ma délégation croit que cela est possible dans le cadre de la conception d'un Etat chypriote indépendant, souverain et unitaire, au sein duquel les deux communautés pourront jouer un rôle actif pour le plus grand bien de la population de l'île.

109. Avec une confiance mutuelle, les craintes qui ont été exprimées par les Chypriotes turcs à l'égard de la conception d'un Etat unitaire, et dont il est question au paragraphe 81 du rapport, n'auront pas de raison d'être. Mon pays, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, est composé de peuples de races et de tribus différentes et, cependant, nous avons pu vivre ensemble et constituer une nation qui sert les intérêts de toutes ces populations, indépendamment de la croyance, de la race et de l'origine ethnique. Je ne dis pas cela pour minimiser les problèmes réels et complexes de Chypre, mais simplement pour indiquer que, avec de la bonne volonté et avec l'aide de la Force des Nations Unies, il est possible de créer des relations harmonieuses. Toutefois, pour y parvenir, il faut que les deux communautés fassent tout ce qui dépend d'elles pour mettre fin à la séparation artificielle qui existe actuellement dans l'île.

110. Tout d'abord, il convient de rétablir une complète liberté de déplacement pour les civils et pour la Force des Nations Unies dans toute l'île. Cela facilitera la création d'une confiance réciproque sans entraîner de risques pour la sécurité de l'une ou l'autre des communautés. Outre le retour à la liberté de déplacement, les deux communautés

devraient, de propos délibéré, entreprendre l'élimination progressive de l'affrontement militaire dans l'île entière, sous le contrôle étroit de la Force des Nations Unies. Cela faciliterait une réduction appréciable de la Force, tout au moins à la fin de la période de prolongation.

111. J'espère très vivement que ces suggestions s'avèreront utiles pour la solution des conflits intercommunautaires qui existent à Chypre, nation amie de la nôtre.

La séance est levée à 13 heures.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
